Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900903-20211216-21_5_17-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 16 décembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 décembre 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL), M. Dominique FRETE (M. Nicolas CARLIN), Mme Hélène ROBERT (à M. Jean-Pierre LEMAI)

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 21-5-17

Ecoles

Dotation de fonctionnement pédagogique
de l'enseignement public

Rapport de Madame Juliette de Barolet,
Adjointe aux affaires scolaires

Par délibération 18-4-36 vous avez autorisé M le Maire à réviser dès la rentrée scolaire 2018-2019 la dotation budgétaire mise à disposition des chefs d'établissements scolaires publics pour leurs dépenses courantes de la façon suivante :

Fournitures et petit équipement :
30 € par élève scolarisé en classe maternelle
35 € par élève scolarisé en classe primaire

Forfait d'administration des écoles :
Forfait de 150 € par groupe scolaire

Dépenses de reprographie participation à hauteur de :
7 € par élève scolarisé en classe maternelle
6 € par élève scolarisé en classe primaire

Projets d'écoles :
Les projets établis par les enseignants font l'objet d'un examen par la municipalité.
Ceux qui sont retenus sont pris en charge par la municipalité dans la limite des crédits ouverts au budget.

Cette dotation s'applique aux élèves domiciliés dans la commune et à ceux dont la prise en charge est autorisée.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900903-20211216-21_5_17-DE

Au regard des usages et des contraintes techniques liées à la gestion des frais de reprographie, il vous est proposé d'intégrer les dépenses de cette dernière aux fournitures et petits équipements portant ceux-ci à :

37 € par élève scolarisé en classe maternelle
41 € par élève scolarisé en classe primaire.

Travaux préparatoires
Commission 3 du 2 décembre 2021

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)